

CRITÈRES DE LA SECTION 40

Préambule

L'évaluation est une des missions importantes du Comité National. Pour être assurée avec le Maximum d'égalité et d'efficacité, cette mission exige la prise en compte de la variété des situations scientifiques, des disciplines, des démarches et des sujets. La liste des critères qui suit doit être considérée comme une liste d'outils qui seront utilisés par la section pour émettre ses avis, et non comme l'ensemble des critères devant nécessairement être remplis. Les critères indiqués ne constituent donc pas une grille contraignante ; leur présentation n'est pas hiérarchisée ; une certaine souplesse est admise dans leur application.

D'une manière générale, la section souhaite privilégier la qualité de l'activité scientifique en prenant en compte la qualité des productions (incluant, mais ne se limitant pas aux publications), l'originalité des travaux, la prise de risque, l'utilité sociale et/ou l'utilité scientifique des recherches, l'implication collective du chercheur et sa reconnaissance dans la communauté scientifique. La transmission des connaissances (encadrement doctoral, enseignement, vulgarisation) et la valorisation des résultats quand elle est possible seront également considérées. L'agencement des critères varie selon les cas, les champs et les profils de recherche. Chaque dossier sera donc évalué dans sa spécificité.

Évaluation périodique des chercheurs

En règle générale, les rapports devront mettre en évidence une trajectoire, de manière à aider les évaluateurs dans l'examen des dossiers.

Critères communs à tous les chercheurs

- Carrière : expériences professionnelles ; mobilité géographique (dont étranger) ; qualification particulière
- Production scientifique : nature et qualité des publications ; nature des supports (ouvrages, revues avec ou sans comité de lecture, à audience nationale ou internationale, rapports, bases de données, brevets, logiciels, etc.)
- Appréciation de la production scientifique et du projet : originalité-créativité ; ouverture-maturité ; capacité de synthèse ; cohérence de la stratégie de recherche (accumulation, diversification) ; réponse à une demande sociale, participation à des programmes collectifs
- Formation : encadrement de mémoires et thèses ; enseignements dispensés ; responsabilités et publications pédagogiques ;
- Intégration et animation de la recherche : capacité d'animation de la recherche au sein de l'unité ; coordination de recherches internes et externes à l'unité ; fonctions d'administration de la recherche ; appartenance et responsabilités dans des réseaux et instances nationales et internationales ; animation et organisation de colloques et séminaires ; pilotage de contrats et de programmes de recherche ;
- Diffusion, valorisation : échelle de diffusion (locale, nationale, internationale) ; activité éditoriale ; valorisation de la recherche (transferts, consultations, etc.) ; autres responsabilités collectives nationales et internationales ; invitations à l'extérieur ;

Avancement de grade des chercheurs

La section s'attend à des niveaux d'implications et d'intensité différents selon la nature de la promotion. Elle sera attentive à la régularité des activités depuis la dernière promotion.

Dans le cadre de la mise en place de la politique de la *science ouverte* du CNRS, la section invite les candidats à présenter, avec une attention toute particulière, l'impact qualitatif de leurs recherches et à fournir un cv le plus complet possible sur leurs productions scientifiques.

Avancement au grade CRHC

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Implication dans la direction de recherche
- Qualités d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilités
- Mobilité géographique
- Ouverture thématique
- Médiation scientifique et impacts sociétaux

Avancement au grade DR1

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Qualités d'animation et de valorisation
- Direction de recherches
- Prise de responsabilités importantes en interne et/ou externe
- Mobilité géographique
- Ouverture thématique
- Médiation scientifique et impacts sociétaux

Avancement au grade DRCE

En plus des critères retenus pour le passage DR1

- Contribution scientifique majeure
- Très forte reconnaissance internationale
- Très fort investissement dans l'animation et la valorisation scientifique

Recrutement des chercheurs

Accès au grade CRCN

- Qualité du travail de recherche
- Originalité du projet de recherche
- Autonomie et éventuelle mobilité géographique
- Originalité et ambition du projet de recherche

Accès au grade DR2 et de DR1

- Qualité et originalité de la production scientifique
- Rayonnement national et international
- Direction de recherches
- Qualités d'animation et de valorisation
- Prise de responsabilités
- Mobilité géographique
- Ouverture thématique
- Médiation scientifique et impacts sociétaux